DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

Accusé de réception en préfecture 083-218300986-20170327-17-DCM-DGS-035

Date de télétransmission : 04/04/2017 Date de réception préfecture : 04/04/2017

MAIRIE de LE PRADET EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 27 MARS 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 17-DCM-DGS-035

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE VINGT-SEPT MARS à Quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal: 21 Mars 2017

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>: BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES REALISÉES EN 2016

PRESENTS: Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Geneviève DROMSON

POUVOIRS: Josiane SICCARDI à Jean-Michel PEYRATOUT

Paul MOUROT à Hervé STASSINOS Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI Gaëlle REBEC à Magali VINCENT Nicole VACCA à Frédéric FIORE

ABSENT: Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

M. Christian GARIVIER, Aujoint au Marie, donne lecture de l'expose sulvant.

Le Code Général des Collectivités Territoriales demande à ces dernières ainsi qu'aux EPCI de « délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées » par eux.

L'article L. 2241-1 étend l'exigence en la matière, notamment son deuxième alinéa qui précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une autre personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la Commune ».

17-DCM-DGS-035

Un tableau récapitulatif annexé à la présente note rend ainsi compte :

- Des acquisitions et cessions opérées en 2016 par la Commune du Pradet,
- De l'état du stock foncier détenu par l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA au 31/12/2016.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal:

- D'adopter le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2016, retranscrit dans le tableau ci-joint.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé/S/TASSINOS